

NOUVELLES CONVERSATIONS

2.0

Économie
Immigration
Communautés



CONSEIL
MULTICULTUREL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

La région de Saint John en 2040

Document de planification
pour la croissance démographique

PRÉPARÉ PAR Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick

MARS 2021

Table des matières

INTRODUCTION : LA RÉGION DE SAINT JOHN EN 2040	3
● Considérations relatives à la Covid-19	4
● La nécessité de mettre l'accent sur la croissance démographique	4
● Pérenniser notre système de soins de santé et nos services publics de haute qualité	5
○ Les soins de santé comme exemple	6
● Pérenniser le système scolaire de la maternelle à la 12 ^e année	6
○ L'immigration et les élèves de la maternelle à la 12 ^e année : un modèle	7
● Collectivités locales fortes = économie provinciale forte	9
● Plan d'activités pour le Nouveau-Brunswick et les collectivités locales	9
● Pourquoi cibler 2040 ?	11
● D'où viendra la nouvelle population?	12
LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DANS LA RÉGION DE SAINT JOHN JUSQU'EN 2040 : TROIS SCÉNARIOS	13
● Manque potentiel de main-d'œuvre	14
● Quelles sont les industries à risque?	14
● Résumé des trois scénarios de croissance démographique	15
● Méthodologie : Prévision de la croissance démographique	16
● Scénario 1 : Tendances actuelles relatives à la population et à la main-d'œuvre	16
○ Conséquences liées au scénario n° 1	17
● Scénario 2 : Croissance de la population pour maintenir la main-d'œuvre actuelle	17
○ Conséquences liées au scénario n° 2	18
● Scénario 3 : Croissance de la population pour accroître la main-d'œuvre de 0,5 % par an	18
○ Conséquences liées au scénario n° 3	10
PLAN DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE LA RÉGION DE SAINT JOHN	20
● Attirer et retenir la population	21
● Axer les efforts sur la rétention	22
● Un nombre suffisant de logements	22
CONCLUSION	23
ANNEXE A : SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	24

INTRODUCTION

La région de Saint John en 2040

Ce rapport vise à expliquer l'importance de la croissance démographique dans la région de Saint John dans les années à venir afin que la région puisse avoir suffisamment de travailleurs pour répondre aux besoins locaux et fournir des talents pour permettre la croissance de nouvelles industries. Il vise également à montrer l'importance du rôle que jouent les dirigeants locaux dans le travail de planification de la croissance démographique et le travail connexe nécessaires pour assurer la croissance de l'économie régionale dans les années à venir.

La population de Saint John augmente lentement depuis quelques années, mais comme le montre ce document, pas assez rapidement pour répondre à la demande de main-d'œuvre actuelle et potentielle.

Aux fins du présent rapport, nous utilisons des données démographiques de l'agglomération de recensement de Saint John, que nous appelons ici région de Saint John. L'AR de Saint John comprend la ville de Saint John, de Bay-Westfield, de Hampton, de Quispamsis et de Rothesay; le village de St. Martins et les paroisses de Greenwich, Hampton, Kingston, Lepreau, Musquash, Norton, Petersville, Rothesay, Saint Martins, Simonds, Upham et Westfield.

Considérations relatives à la Covid-19

La pandémie de Covid-19 a eu diverses conséquences sur l'économie et la population du Nouveau-Brunswick. Certaines de ces conséquences sont temporaires, comme une baisse de la demande de certains biens et services ou de la fréquentation des transports publics; d'autres en revanche seront peut-être plus permanentes, comme le travail à domicile. La pandémie n'a cependant pas modifié la situation démographique globale du Nouveau-Brunswick. En effet, sans une augmentation significative de la population, il n'y aura pas assez de travailleurs pour répondre à la demande de main-d'œuvre, maintenant et à l'avenir.

La nécessité de mettre l'accent sur la croissance démographique

Le Nouveau-Brunswick n'a jamais pris de mesures significatives pour accroître sa population. Le taux d'accroissement naturel de la population était élevé (beaucoup plus de naissances que de décès), et le nombre de personnes quittant la province au cours d'une année donnée était supérieur au nombre d'arrivants. On a donc supposé qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place des mesures visant à attirer des personnes au Nouveau-Brunswick.

Pendant des dizaines d'années, la quasi-totalité des efforts liés au développement économique, au Nouveau-Brunswick, a consisté à essayer de convaincre les entreprises locales ainsi que les sociétés nationales et internationales d'investir dans la province. De plus en plus cependant, l'accent est mis sur la réduction des écarts croissants liés à la main-d'œuvre en tant que condition préalable aux investissements de l'industrie.

La ville de Saint John et les municipalités environnantes ont fait de la croissance démographique une priorité. La nouvelle agence de développement économique fera un travail très important pour attirer des personnes dans la région.

Pérenniser notre système de soins de santé et nos services publics de haute qualité

Quel est le lien entre la croissance démographique et la qualité des services publics au Nouveau-Brunswick ? La réponse est simple : il faut un nombre suffisant de contribuables pour que l'assiette fiscale permette de financer durablement les soins de santé et les autres services publics. Comme le montre la figure 1, les personnes âgées de 45 à 54 ans se trouvent à un âge où leur taux d'imposition est le plus élevé. Le contribuable moyen âgé de 65 ans et plus paie 46 % moins d'impôt sur le revenu que le contribuable moyen âgé de 45 à 54 ans. Il ne s'agit pas ici de critiquer les Néo-Brunswickois âgés, ces derniers ayant eux aussi contribué plus que la moyenne des contribuables à un moment donné de leurs années d'activité. Étant donné que le nombre de personnes partant à la retraite augmente chaque année, il n'y a pas assez de jeunes pour les remplacer ou pour fournir des talents aux industries qui se développent.

La province a besoin que ses centres urbains, comme Saint John, connaissent une forte croissance afin de pouvoir financer de façon durable les services publics et l'infrastructure publique.

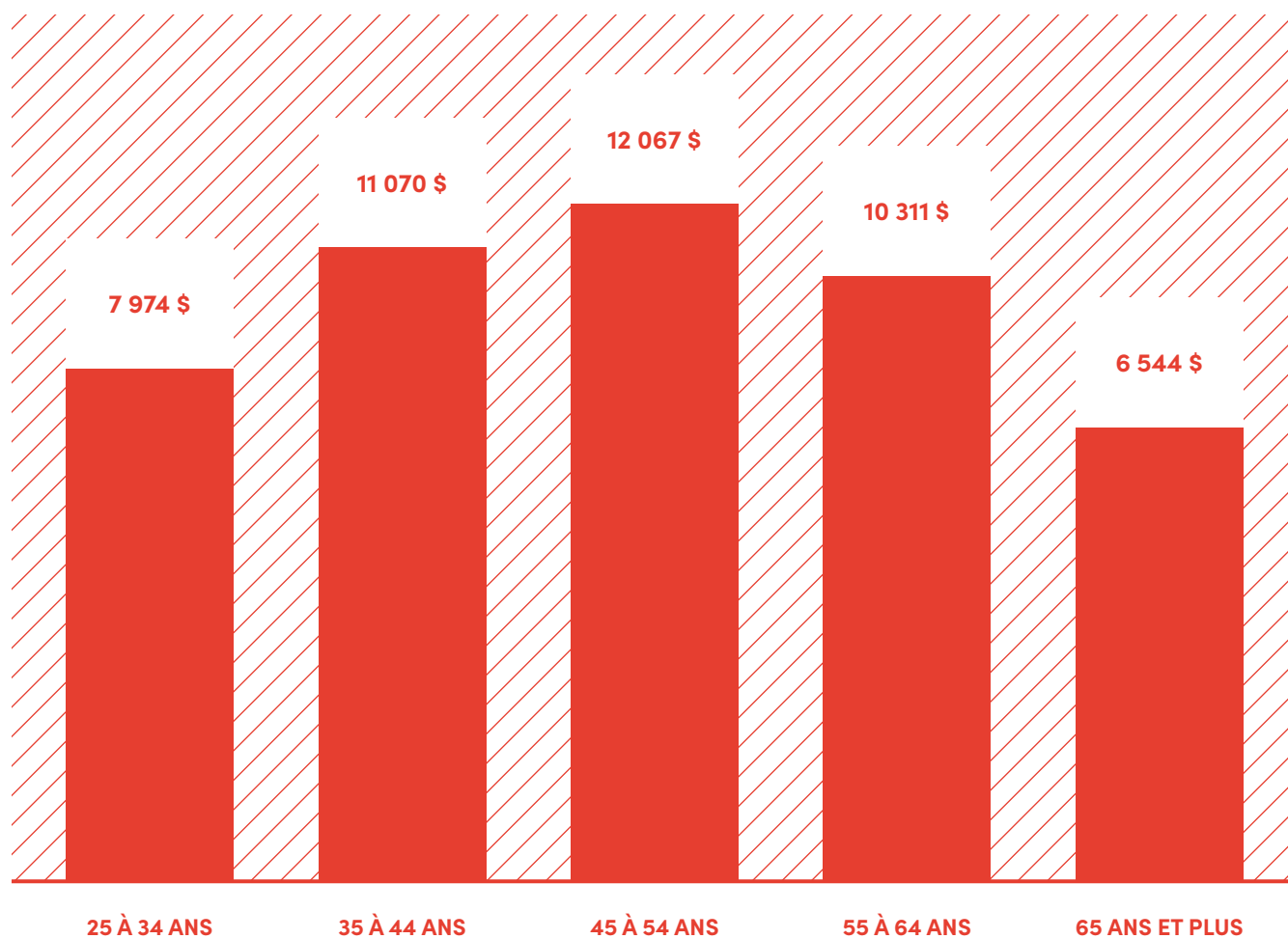


Figure 1 : Impôt sur le revenu moyen payé par tranche d'âge, Nouveau-Brunswick (2017)

*Nouveau-Brunswick (2017). Statistique Canada, Tableau 11-10-0051-01

LES SOINS DE SANTÉ COMME EXEMPLE

En 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a consacré 3,2 milliards de dollars aux soins de santé et aux soins de longue durée pour les personnes âgées. Ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population, les dépenses liées aux soins de santé et aux soins de longue durée des personnes âgées devraient être de 4,4 milliards de dollars en 2034, soit une augmentation de 1,2 milliard de dollars. Cette augmentation ne tient pas compte de l'inflation ou d'autres pressions, comme la hausse des coûts liée aux médicaments sur ordonnance.

En raison du vieillissement de la population, la facture globale liée aux soins de santé et aux soins de longue durée pour les personnes âgées pourrait passer de 35 % du budget en 2016 à 49 % d'ici 2034.

Pour mettre les choses en perspective, 1,2 milliard de dollars, c'est plus que ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick consacre chaque année à l'éducation des enfants de la maternelle à la 12^e année. Il s'agit également presque du double du montant que le gouvernement consacre à l'éducation postsecondaire et la formation, de cinq fois plus que les dépenses liées à la sécurité publique, et de trois fois et demie plus que le budget annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Les efforts visant à accroître la population du Nouveau-Brunswick, et donc la main-d'œuvre, ne permettront pas à eux seuls de résoudre le problème, mais ils y contribueront grandement. Attirer des jeunes au Nouveau-Brunswick permettra :

- permettra de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de travailleurs pour répondre aux demandes de l'économie provinciale et fournir des travailleurs pour la croissance future ;
- n'alourdira pas le système de santé de façon significative ;
- contribuera à obtenir des recettes fiscales suffisantes pour financer durablement les services publics et les investissements dans les infrastructures publiques.

Pérenniser le système scolaire de la maternelle à la 12^e année

L'élaboration d'un plan de croissance démographique vise avant tout à pouvoir répondre à la demande de main-d'œuvre dans un avenir prévisible, à la fois pour remplacer les départs à la retraite et fournir une main-d'œuvre pour les industries et les entreprises en croissance.

Attirer des personnes dans la région offre de nombreux autres avantages. En effet, plus la population augmente, plus la demande liée aux biens et aux services locaux augmente aussi ; il en va de même pour les recettes fiscales ainsi que le nombre de jeunes de la maternelle à la 12^e année, lesquels feront partie de la main-d'œuvre du futur.

Comme le montre la figure 2, tous les comtés de la province ont connu une baisse de la population entre 0 et 19 ans au cours des 30 dernières années, à l'exception du comté de Westmorland. La plupart des régions

ont connu une baisse significative, 10 comtés enregistrant une diminution d'au moins 30 %. Cette situation a entraîné des fermetures d'écoles et des regroupements ainsi qu'un certain nombre de défis liés à l'éducation publique dans toute la province.

Autrement dit, il faut un bassin de talents plus important, de la maternelle à la 12^e, pour pouvoir remplacer les départs à la retraite, mais le système scolaire produit de moins en moins de diplômés. Selon Statistique Canada, le nombre de personnes de moins de 20 ans au Nouveau-Brunswick devrait encore baisser de 11 % d'ici 2034.

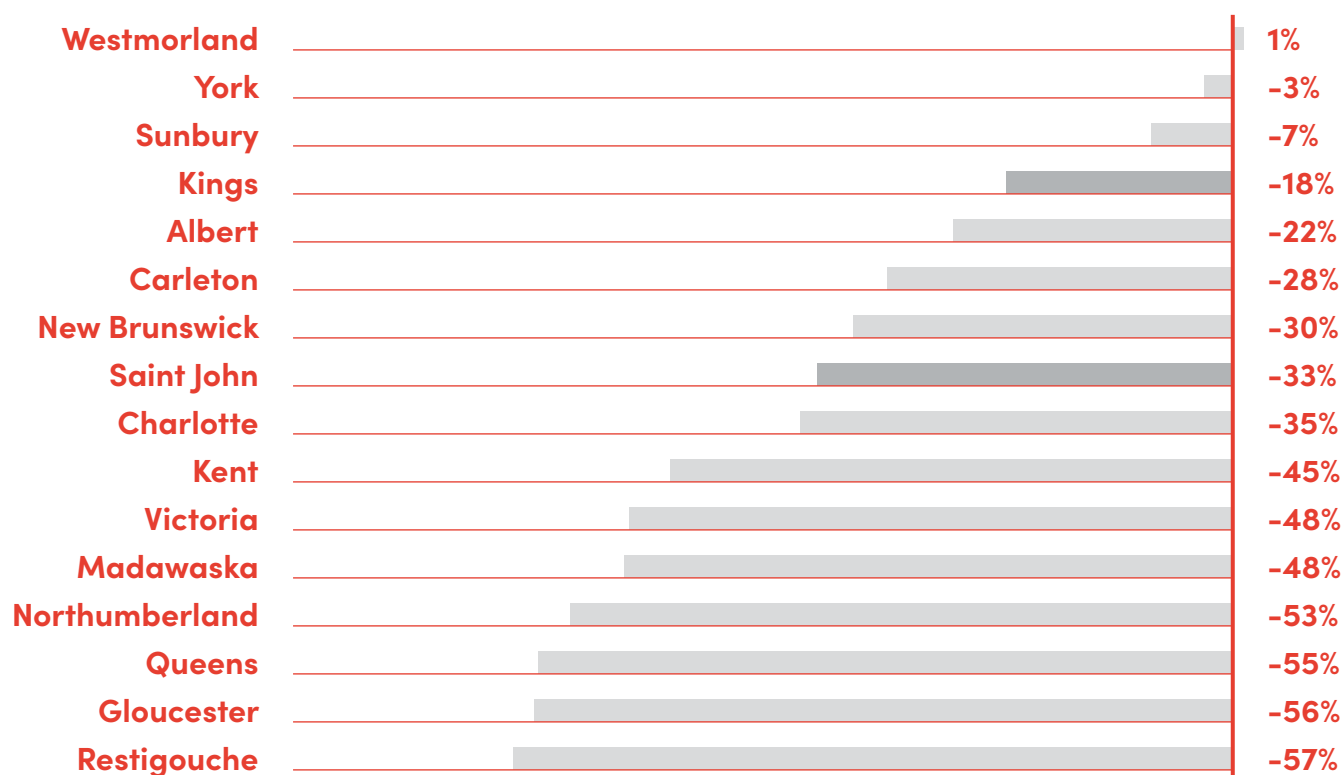


Figure 2 : Variation en pourcentage de la population de 0 à 19 ans (1988-2018), par comté
Source : Statistique Canada.

L'immigration et les élèves de la maternelle à la 12^e année : un modèle

En continuant d'attirer de jeunes immigrants dans la province, le N.-B. aidera non seulement à réduire la baisse du nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année, mais également à augmenter cette population. Nous pourrions assister à un repeuplement des écoles à travers la province, ce qui permettrait d'avoir une main-d'œuvre potentielle importante dans les années 2030 et 2040.

L'exemple ci-dessous est fondé sur une augmentation significative du nombre d'immigrants dans les années à venir, ce qui ferait passer le nombre d'élèves immigrants (et d'élèves étrangers¹) de 6 700 en 2019-2020 à plus de 19 800 d'ici 2030-2031.

Hypothèses relatives au modèle :

- Le nombre de base relatif à l'inscription d'élèves immigrants/étrangers de la maternelle à la 12^e année est de 6 700 (en 2019/2020).
- Nouveaux immigrants (tous les groupes d'âge) : 5 000 en 2019-2020, passant à 7 500 d'ici 2023-2024, et 10 % par an par la suite.
- Le taux de rétention des immigrants sera de 85 %.
- 22 % des nouveaux immigrants auront l'âge d'élèves de la maternelle à la 12^e année (ce qui correspond aux niveaux actuels).
- Taux de fécondité chez les femmes immigrantes : 2 enfants par femme

Compte tenu de ces hypothèses, les conséquences liées à l'intégration d'immigrants dans le système éducatif (de la maternelle à la 12^e année) sont illustrées à la figure 3. Le nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année nés au Canada (à l'exclusion des immigrants) continue de baisser, passant de 90 500 en 2019-2020 à 83 900 d'ici 2029-2030, cette baisse étant cependant plus que compensée par les nouveaux arrivants.

Le nombre d'élèves immigrants et étrangers grimpe à plus de 13 800 d'ici 2024-2025 et à 19 840 d'ici 2029-2030. Ce scénario constitue une vision réaliste de l'immigration et de ses conséquences pour le système éducatif de la maternelle à la 12^e année.

Il est important de noter que dans la région de Saint John, le nombre de jeunes de 15 ans et plus a recommencé à augmenter (hausse de plus de 2 % entre 2015 et 2020).

¹ Le Nouveau-Brunswick intègre chaque année des centaines d'élèves étrangers dans son système scolaire (de la maternelle à la 12^e année) grâce entre autres à l'initiative Atlantic Education International.

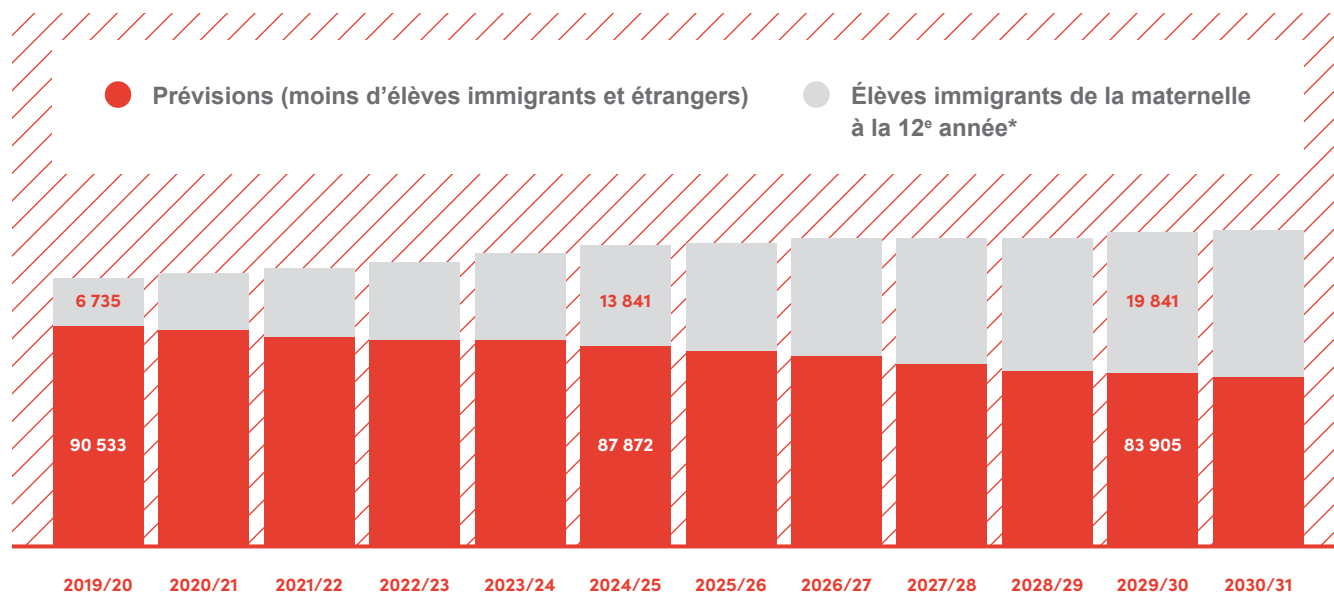


Figure 3 : Effets prévus des immigrants sur le nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année au N.-B.

Sources : Chiffres de référence fournis par le GNB pour 2019-2020. Modèle de prévision basé sur les hypothèses présentées à l'annexe A.

Collectivités locales fortes = Une économie provinciale forte

Si la région de Saint John continue de croître et de répondre à la demande de main-d'œuvre (remplacements et croissance future), cela contribuera à stimuler l'économie provinciale et à réaliser les objectifs liés à la durabilité des services publics.

Chaque région de la province devrait donc se doter d'une stratégie de croissance économique et d'un plan de croissance démographique correspondant. Les régions ne possèdent pas toutes le même potentiel de croissance, mais chacune d'elles devrait mettre des mesures en place pour que le nombre de leurs habitants permette de répondre à la demande de main-d'œuvre dans les années à venir.

Chaque collectivité du Nouveau-Brunswick devrait se poser la question que la Ville de Saint John et les autres municipalités régionales se posent : Quelle collectivité voulons-nous avoir dans 10, 15 ou 20 ans ?

Les décisions prises maintenant auront des conséquences pour la province pendant des décennies.

Plan d'activités pour le Nouveau-Brunswick et les collectivités locales

Ce document vient appuyer les efforts de la ville de Saint John et des collectivités environnantes liés à la croissance démographique dans les années à venir. La croissance démographique ne devrait cependant pas

constituer le seul objectif des administrations municipales et régionales, car de nombreuses autres mesures connexes devront être mises en place pour que le comté puisse prospérer au cours des vingt prochaines années, comme les efforts visant à exploiter les possibilités de développement économique, à attirer des entrepreneurs et à s'assurer qu'il y a suffisamment de logements pour répondre aux besoins d'une population plus jeune et croissante ainsi qu'au nombre croissant de retraités.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE LOCAL

Traditionnellement, le rôle des administrations municipales, au Nouveau-Brunswick, se limite à certains services, comme l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, la gestion des déchets et la sécurité publique. Aujourd'hui, cependant, on leur demande de prendre part à un éventail beaucoup plus large d'activités, notamment le développement économique, la promotion du tourisme, l'attraction et la rétention des personnes, le marketing communautaire et les activités destinées à améliorer la qualité de vie (Figure 4).

Il faut que toutes les collectivités et les régions contrôlent davantage leur destin et ne se contentent pas d'attendre le déclin inévitable de leur population et ses conséquences. Il faut à la fois un plan de croissance démographique locale/régionale et un plan de durabilité économique.

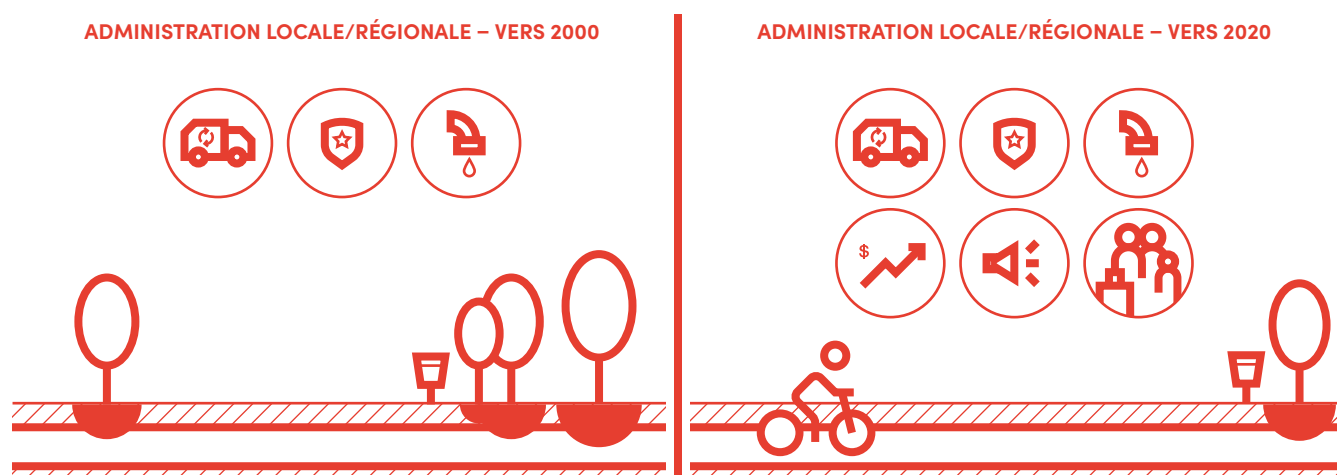


Figure 4 : Évolution des exigences pour les administrations locales et régionales

LE BUT : UN PARTENARIAT PLUS FORT ENTRE LES ADMINISTRATIONS LOCALES ET LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

L'autonomisation des administrations locales et régionales ne signifie pas un amoindrissement du rôle pour le gouvernement provincial, mais un partenariat plus solide pour aller de l'avant, un partenariat plus efficace dans le cadre duquel le gouvernement s'associe aux dirigeants des collectivités locales et aux chefs d'entreprise afin d'élaborer des plans pour favoriser la croissance économique, attirer des personnes, s'assurer qu'il y a des logements adéquats et travailler en collaboration sur d'autres aspects visant à améliorer la qualité de vie et les possibilités.

À QUOI RESSEMBLE UN PLAN D'ACTION LOCAL ?

Le nouvel organisme de développement économique cible un plan plus complet pour le développement économique et la croissance démographique. Les éléments d'un plan d'action municipal sont les suivants :

- Une bonne compréhension des besoins du marché du travail pour soutenir les personnes quittant la main-d'œuvre et favoriser la croissance.
- À l'avenir, quelles industries ont le potentiel de se développer dans la région ?
- Quel niveau de migration intérieure faut-il pour soutenir le développement économique ?
- Quels sont les obstacles à l'attraction de personnes (p. ex., logement, infrastructure de soutien locale, formation linguistique, etc.) ?

Avant tout, le « plan d'action » doit être ambitieux. Faire croître une économie régionale n'est peut-être pas facile, mais il faut faire l'effort. Il est juste d'affirmer que les municipalités de la ville de Saint John possèdent un plan ambitieux pour l'avenir.

Pourquoi cibler 2040 ?

Pour le Nouveau-Brunswick, les vingt prochaines années sont critiques. Depuis les années 1950, la province a réalisé d'importants progrès économiques. L'écart de revenu entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada s'est rétréci. Le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté a considérablement diminué. Le chômage structurel a à ce point baissé que de nombreuses industries peinent à trouver des travailleurs. Les infrastructures publiques, comme les autoroutes, les ponts, les aéroports, les écoles et les hôpitaux, se sont beaucoup améliorées par rapport à il y a 40 à 50 ans.

La province est cependant à la croisée des chemins. En effet, depuis 2007, l'économie n'a augmenté que de 0,5 % par an après plusieurs décennies de croissance à 2,5 %². Il est devenu évident que l'évolution démographique constitue la principale raison de cette faible performance économique.

2040 sera propice à la réflexion. En effet, si après vingt ans nous avons réglé nos problèmes démographiques, développé de nouvelles industries et pris le virage de l'énergie verte, le Nouveau-Brunswick s'en trouvera plus fort et plus prospère. Dans le cas contraire, les vingt prochaines années constitueront une période difficile pour la population du Nouveau-Brunswick, car les gouvernements devront prendre des décisions sur les écoles à fermer, les services de santé à regrouper ainsi que les routes et les ponts ne pouvant plus être entretenus.

Ailleurs au pays, l'Ouest canadien, en particulier l'Alberta et la Saskatchewan, devra opérer une transition pour s'éloigner de la production pétrolière et gazière. D'autres provinces seront confrontées à leurs propres défis. Il

² Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel.

est probable que la capacité du gouvernement fédéral à accorder plus de fonds aux services publics au Nouveau-Brunswick s'affaiblisse. Le moment est donc venu d'intervenir et de prendre davantage le contrôle de notre destin.

D'où viendra la nouvelle population?

La ville de Saint John a montré qu'elle savait attirer des personnes d'ailleurs dans la province et, dans une certaine mesure, d'autres régions du Canada. La pénurie croissante de main-d'œuvre ayant cependant eu des conséquences ailleurs au Nouveau-Brunswick et au Canada, les villes et villages du pays vont donc de plus en plus rivaliser pour attirer des personnes. Dans les années à venir, l'immigration sera essentielle à la croissance démographique de la ville de Saint John et dans le reste du pays.

Depuis 2013, partout au Canada, la croissance nette de la population active est attribuable aux immigrants. Le nombre de personnes nées au Canada, présentes dans la population active, était de 14,5 millions en 2019, soit à peu près la même proportion qu'en 2013, c'est-à-dire 14,5 millions. En revanche, le nombre d'immigrants reçus présents au sein de la population active a augmenté de plus d'un million au cours de la même période (ce qui représente un taux de croissance de 25 %). Si le Nouveau-Brunswick avait attiré sa « part » de travailleurs immigrants au cours de la même période, la main-d'œuvre provinciale aurait augmenté plutôt que diminué, comme cela a été le cas entre 2013 et 2019.

Dans les années à venir, tout plan de croissance démographique de la région de Saint John devrait donc être avant tout axé sur les immigrants.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DANS LA RÉGION DE SAINT JOHN JUSQU'EN 2040 :

Trois scénarios

Manque potentiel de main-d'œuvre

Selon Statistique Canada, l'AR de Saint John comptait en 2020 environ 28 000 personnes âgées de 0 à 19 ans, ce qui représente essentiellement le nombre maximum de personnes vivant actuellement dans la région susceptibles d'intégrer la population active au cours des vingt prochaines années. Selon le profil démographique actuel cependant, seulement environ 80 % des personnes de 15 à 30 ans font partie de la population active, de sorte que le maximum réel probable est plus proche de 22 300. Compte tenu des estimations de 2020 relatives à la main-d'œuvre pour la région, il est probable qu'environ 30 000 personnes quitteront la population active au cours des vingt prochaines années en raison des départs à la retraite.

Comme le montre le tableau 1, la pénurie de main-d'œuvre potentielle est de 7 700 personnes, et ce sans tenir compte des migrations. Attirer des personnes dans la région de Saint John sera donc très important pour que celle-ci connaisse une forte croissance démographique.

TABLEAU 1 : PÉNURIE POTENTIELLE DE MAIN-D'ŒUVRE D'ICI 2040, MARCHÉ DU TRAVAIL FERMÉ, RÉGION DE SAINT JOHN

Entrants potentiels (hors migration)	+22 300
Sorties prévues	<u>-30 000</u>
Écart (hors migration)	-7 700

Quelles sont les industries à risque ?

L'AR de Saint John possède de nombreuses industries qui ne répondent pas spécifiquement à des débouchés locaux. Elle compte 97 entreprises manufacturières (avec des employés), dont 15 dans la fabrication de produits en métaux, 8 dans les produits du bois, 10 dans la fabrication d'aliments et de boissons et 7 dans la fabrication de meubles. La région a également plus d'une vingtaine de sièges sociaux, une importante industrie du transport en raison de son port, une industrie des technologies de l'information en pleine croissance ainsi qu'un important secteur de services aux entreprises. On y trouve aussi une activité touristique importante.

Sans main-d'œuvre suffisante, ces industries et leur potentiel sont fragilisés.

Résumé des trois scénarios de croissance démographique

Le tableau suivant présente trois scénarios de croissance et de déclin de la population au cours des vingt prochaines années pour la région de Saint John. Ces scénarios sont fondés sur les hypothèses ci-dessous. Pour les deux scénarios de croissance, nous supposons que la population entrante soit majoritairement en âge de travailler. Dans l'un des scénarios, la région attire un nombre beaucoup plus élevé de retraités, ce qui ne règle en rien les problèmes à venir en lien avec la main-d'œuvre.

SCÉNARIO	RÉSULTAT PRÉVU	CONSÉQUENCES
1. Trajectoire actuelle	<ul style="list-style-type: none"> La population actuelle, qui est de 131 800, devrait passer à 143 000 d'ici 2040 (augmentation de 9 %). La population active actuelle, qui est de 68 800, devrait passer à 60 000 d'ici 2040 (baisse de 13 %). 	<ul style="list-style-type: none"> Il existe un risque réel que le nombre d'industries axées sur les exportations et les industries « mobiles » (c'est-à-dire qui ne nécessitent pas une présence dans la région de Saint John) diminue considérablement, Cela affaiblira l'économie locale et l'assiette fiscale.
2. Maintenir la main-d'œuvre actuelle	<ul style="list-style-type: none"> La population doit passer à 157 500 habitants d'ici 2040 (+20 %), soit 25 800 personnes en plus. La main-d'œuvre reste à 68 800 personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien, au cours des vingt prochaines années, du nombre actuel de personnes actives entraînera probablement une baisse du nombre de travailleurs pour les industries axées sur les exportations, car il faudra plus de main-d'œuvre dans des domaines comme les soins de santé, les soins à domicile et les soins personnels.
3. Augmenter la main-d'œuvre de 0,5 % par an	<ul style="list-style-type: none"> La population doit passer à 166 700 habitants d'ici 2040 (+27 %). La main-d'œuvre passe à 75 800 personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> La population devra augmenter de 35 000 habitants. Les industries axées sur les exportations pourront ainsi continuer à trouver la main-d'œuvre nécessaire. Cela permettra de fournir une main-d'œuvre supplémentaire pour répondre à une partie de la croissance.

Méthodologie : prévision de la croissance démographique

Prévoir la croissance démographique à l'échelle locale et régionale est un exercice compliqué. En effet, divers facteurs influent sur l'évolution d'une population, comme la croissance naturelle de la population (les naissances moins les décès), la migration intraprovinciale nette (vers et depuis la province), la migration interprovinciale nette (vers et depuis le reste du pays), l'immigration (personnes venant d'autres pays) et l'émigration (personnes s'installant dans d'autres pays).

En ce qui concerne nos trois scénarios, nous avons élaboré un modèle à partir de la méthodologie et des paramètres suivants :

- **Données de base sur la population et la main-d'œuvre** : Population et main-d'œuvre en 2020, estimées à partir des tableaux de Statistique Canada
- **Participation de base au marché du travail** : Afin de maintenir une régularité jusqu'en 2040, nous avons tenu compte du taux de participation au marché du travail par tranche d'âge de cinq ans (à partir du recensement). Le taux de participation correspond au taux représentant la population active exprimée en pourcentage de la population. Pour la région de Saint John, il s'agit de 79 % des 20 à 24 ans, de 87 % des 35 à 44 ans, et de 18 % des 65 à 69 ans.
- **Prévisions de base relatives à la croissance démographique** : Statistique Canada prépare des projections démographiques à l'échelle provinciale jusqu'en 2068, et ce pour divers scénarios. Pour le Nouveau-Brunswick, nous avons eu recours au scénario de « forte croissance » pour la période 2020-2040, avec cependant des ajustements selon la répartition actuelle de la population par groupe d'âge et taux de croissance dans l'AR de Saint John.
- Nous avons supposé qu'au cours des vingt prochaines années, la plupart des personnes se déplaçant à l'intérieur même du comté seraient en âge de travailler.

Scénario 1 : tendance actuelle relative à la population et à la main-d'œuvre

Après six années consécutives sans croissance démographique (2009-2015), la population de l'AR de Saint John a connu une augmentation annuelle modeste de 0,5 % au cours des cinq dernières années. Cette croissance, si elle se poursuit, ne permettra cependant pas de mettre un frein à la baisse de la main-d'œuvre.

Statistique Canada publie des projections démographiques jusqu'en 2040, mais seulement à l'échelle provinciale. Si l'on se fonde sur le scénario de « forte croissance » de Statistique Canada pour la province, en l'ajustant en fonction des tendances liées à l'AR de Saint John, nous obtenons une projection démographique

de base pour les vingt prochaines années, en supposant que les niveaux de migration intraprovinciale et interprovinciale et d'immigration ne changent pas de façon significative.

Selon ces projections, la population de l'AR de Saint John devrait augmenter de 9 % entre 2020 et 2040. Le nombre des 65 ans et plus doublera presque au cours de cette période de 20 ans, et le nombre des moins de 65 ans diminuera de 8 %.

En 2040, la population active aura perdu 8 800 membres par rapport à 2020, soit une baisse de 13 %.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION ACTUELLE DE BASE DE LA POPULATION ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LA RÉGION DE SAINT JOHN

	2020	2040	VARIATION CUMULATIVE EN POURCENTAGE	VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN POURCENTAGE	ÉCART
Population	131 800	143 000	+9 %	+0,4 %	+11 200
Main-d'œuvre	68 800	60 000	-13 %	-0,6 %	-8 800

Voir les sources et la méthodologie à l'annexe A.

CONSÉQUENCES LIÉES AU SCÉNARIO N° 1

Parmi les centres urbains du Canada, l'AR de Saint John possède l'une des économies les plus axées sur l'exportation. Sans une main-d'œuvre suffisante, une grande partie de cette activité, des sièges sociaux, des services aux entreprises, des services de transport, etc. pourrait s'installer ailleurs (p. ex. à Halifax). Dans ce scénario, le nombre des 65 ans et plus aura presque doublé, ce qui entraînera une augmentation de la demande de travailleurs dans les soins de santé, les soins à domicile et les services à la personne. Une diminution de la main-d'œuvre nuira à l'économie de la région de Saint John.

Scénario 2 : croissance de la population nécessaire au maintien de la main-d'œuvre actuelle

En raison du vieillissement de la population et du nombre de personnes qui prendront leur retraite au cours des 20 prochaines années (probablement autour de 30 000), la population globale de la région de Saint John devra augmenter de façon significative ne serait-ce que pour maintenir sa main-d'œuvre actuelle. Comme le montre le tableau 3, la population devra augmenter de près de 26 000 personnes, soit une croissance cumulative de 20 %, ne serait-ce que pour maintenir la main-d'œuvre à 68 800 personnes.

TABLEAU 3 : CROISSANCE DE LA POPULATION NÉCESSAIRE AU MAINTIEN DE LA MAIN-D'ŒUVRE ACTUELLE

	2020	2040	VARIATION CUMULATIVE EN POURCENTAGE	VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN POURCENTAGE	ÉCART
Population	131 800	157 500	+20 %	+1 %	+25 800
Main-d'œuvre	68 800	68 800	0 %	0 %	0

Voir les sources et la méthodologie à l'annexe A.

CONSÉQUENCES LIÉES AU SCÉNARIO N° 2

Le maintien, au cours des vingt prochaines années, du nombre actuel de personnes actives pourrait entraîner une baisse du nombre de travailleurs pour les industries axées sur les exportations. Comme le montre le scénario no 1, il faudrait plus de travailleurs dans des domaines comme les soins de santé, les soins à domicile et les services à la personne.

Scénario 3 : croissance de la population pour accroître la main-d'œuvre de 0,5 % par an

Le troisième scénario suppose une croissance modeste de la main-d'œuvre, c'est-à-dire en moyenne de 0,5 % par an, ce qui serait inférieur au taux de croissance de base actuel de 1,1 % par an.

TABLEAU 4 : CROISSANCE DE LA POPULATION NÉCESSAIRE À L'ACCROISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

	2020	2040	VARIATION CUMULATIVE EN POURCENTAGE	VARIATION ANNUELLE MOYENNE EN POURCENTAGE	ÉCART
Population	131 800	166 700	+27 %	+1,3 %	+35 000
Main-d'œuvre	68 800	75 800	+10 %	+0,5 %	+6 900

Voir les sources et la méthodologie à l'annexe A.

CONSÉQUENCES LIÉES AU SCÉNARIO N° 3

L'AR de Saint John a connu une telle croissance dans les années 1970, laquelle était cependant le résultat d'une forte croissance démographique naturelle (plus de naissances que de décès) et de mouvements démographiques à l'intérieur même de la province. Le nombre des décès y est actuellement plus élevé que le nombre des naissances, et les rivalités des régions de la province en matière de migration intraprovinciale sont maintenant plus fortes.

Dans la région de Saint John, l'augmentation de la population en âge de travailler signifierait plus d'entrepreneurs potentiels et la possibilité de développer de nouvelles activités dans le tourisme, les technologies, l'éducation, les services et le secteur manufacturier.

Plan de croissance démographique de la région de Saint John

La ville de Saint John et les municipalités environnantes doivent tenir compte d'un certain nombre d'aspects pour maintenir un fort taux de croissance à l'avenir.

Attirer et retenir la population

L'AR de Saint John attire depuis quelques années un nombre plus important d'immigrants, soit, entre 2016 et 2020, en moyenne 900 nouveaux arrivants par an, ce qui représente un taux d'immigration d'environ 68 personnes pour 10 000 habitants. Il s'agit d'un niveau nettement inférieur à celui de Fredericton, de Moncton, de Charlottetown et d'Halifax.

Bonne nouvelle toutefois : au cours des dernières années, l'AR de Saint John a perdu moins d'habitants (perte nette) en raison de la migration interprovinciale. Entre 2011 et 2016, la ville de Saint John a perdu chaque année, en moyenne, 750 personnes, lesquelles se sont installées dans d'autres provinces. Au cours des trois dernières années cependant, la migration interprovinciale a permis à la ville d'accroître très légèrement sa population, ce qui reflète une meilleure rétention des immigrants (et de la population globale).

Il est probable que la ville devra atteindre, voire dépasser, un taux d'immigration d'environ 150 personnes pour 10 000 habitants (soit plus de 2 000 immigrants par an d'ici le milieu de la décennie) afin d'obtenir un taux de croissance démographique global de 1,3 % par an, comme l'exige le scénario lié au développement de la main-d'œuvre. Passer de 68 personnes pour 10 000 habitants à 150 personnes pour 10 000 habitants demandera des efforts, mais de nombreux centres urbains du pays montrent qu'il est possible d'atteindre ce niveau d'immigration.

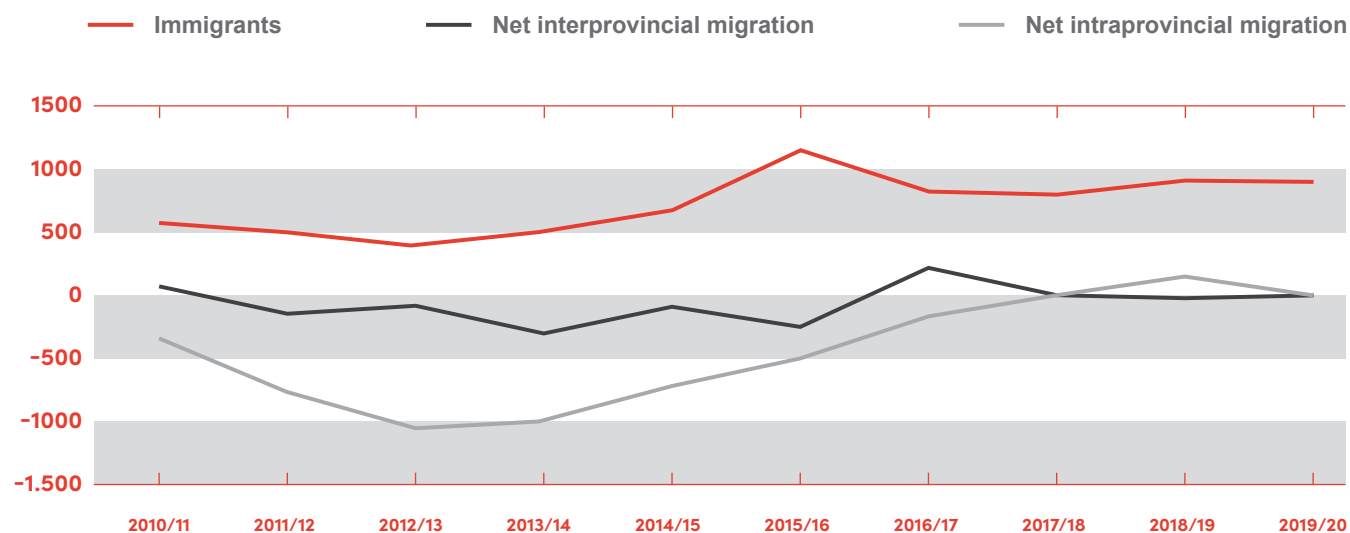


Figure 5 : Attirer la population, par composante et par an, AR de Saint John

Source : Statistique Canada, Tableaux 17-10-0136-01.

Axer les efforts sur la rétention

À long terme, il faut veiller à ce que le plus grand nombre possible de nouveaux arrivants restent dans le comté. Cela suppose une bonne intégration dans les différents réseaux (entreprises et sociaux), les écoles locales, les églises, les organisations sportives et récréatives. Les nouveaux arrivants qui arrivent à s'intégrer sont beaucoup plus susceptibles de rester. Les organismes d'aide à l'établissement et de nombreux autres organismes peuvent faciliter une telle intégration. Saint John possède un solide réseau de fournisseurs de services aux immigrants.

Un nombre suffisant de logements

Si la région veut augmenter sa population, elle doit avoir beaucoup plus de logements. En effet, étant donné que de plus en plus de gens prennent leur retraite (sans quitter la région), la région va devoir offrir plus de logements à des prix abordables, la plupart des emplois en question n'étant pas associés à des salaires élevés. Le pourcentage maximal habituel consacré au logement, c'est-à-dire 30 % du revenu d'une personne, devrait être ciblé.

Il est de plus important d'avoir un plus grand nombre de logements locatifs, car beaucoup de nouveaux arrivants préfèrent louer plutôt qu'acheter lorsqu'ils s'établissent. En la matière, les petites collectivités sont désavantagées par rapport aux centres urbains; il serait donc important de cibler cet aspect. Saint John propose depuis quelques années un bon ensemble de logements neufs, mais pour certains, les logements commencent à devenir inabordables.

Conclusion

Il s'agit d'une période très intéressante pour le Nouveau-Brunswick et la région de Saint John. Les années à venir offrent en effet aux collectivités de la province la possibilité de se réinventer en développant de nouvelles industries et en attirant une nouvelle population.

Il n'y a aucune raison fondamentale pour laquelle la région de Saint John ne peut pas maintenir un fort taux de croissance démographique jusqu'en 2040. La ville et les collectivités voisines sont bien placées, mais elles doivent veiller à offrir suffisamment de logements et de bons systèmes d'aide pour les nouveaux arrivants.

Après plus d'une décennie de croissance démographique quasiment nulle, la population du Nouveau-Brunswick a recommencé à augmenter depuis 2016 (soit quelque 26 000 personnes en plus au cours des cinq dernières années). C'est encourageant, mais nous devons faire mieux. Si la région de Saint John continue de faire sa part, elle contribuera à améliorer les perspectives de toute la province jusqu'en 2040.

ANNEXE A :

Sources et méthodologie

Projections démographiques pour le Nouveau-Brunswick

Source : Statistique Canada. Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, de 2018 à 2068

Valeurs de la population : Tableau 17-10-0057-01

Composantes de la croissance : Tableau 17-10-0058-01

Tendances démographiques récentes

Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0139-01

Composantes de l'accroissement démographique, fréquence annuelle

Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0140-01 et 17-10-0136-01

Prévisions relatives aux inscriptions de la maternelle à la 12^e année au Nouveau-Brunswick

Hypothèses relatives au modèle :

- Population de référence des élèves immigrants et étrangers (2018-2019) : Selon Statistique Canada, environ 4 500 élèves immigrants et résidents temporaires étaient inscrits de la maternelle à la 12^e année au Nouveau-Brunswick en 2015-2016 (soit 4,6 % de la population scolaire totale). Il s'agit probablement d'une sous-estimation de l'incidence de l'immigration sur le nombre d'inscriptions de la maternelle à la 12^e année, car les élèves nés de parents immigrants après leur arrivée au N.-B. ne sont pas inclus dans le total. Il se peut également que la date du recensement ait une incidence sur les chiffres liés aux résidents temporaires. Depuis l'année scolaire 2015-2016, 3 900 autres élèves de la maternelle à la 12^e année sont arrivés au Nouveau-Brunswick. Le modèle suppose que les élèves immigrants des 10^e, 11^e et 12^e années depuis l'année scolaire 2015-2016 ont obtenu leur diplôme avant la première année de prévisions (2020-2021).
- Rétention des immigrants : Nous avons supposé que 85 % des immigrants admis chaque année resteraient au Nouveau-Brunswick.
- Âge à l'arrivée Chaque année, 21 % des nouveaux arrivants sont d'âge scolaire (de la maternelle à la 12^e année), ce qui correspond aux modèles d'immigration actuels (Nouveau-Brunswick).
- Taux de fécondité chez les femmes immigrantes 2 enfants par femme.

- Répartition des nouvelles naissances après l'arrivée Répartition annuelle égale des nouvelles naissances (en plus de ceux qui arrivent comme enfants) sur une période de six ans après leur arrivée (il est supposé que certaines femmes commenceront à avoir d'autres enfants immédiatement, mais qu'il faudra six ans à partir de l'année d'immigration pour que tous les enfants des femmes arrivant au cours de l'année voient le jour).
- Âge à l'entrée à l'école Tous les nouveaux enfants commenceront à fréquenter l'école à 5 ans.
- Prévission de base du nombre d'élèves de la maternelle à la 12^e année
 - Base – nombres d'inscriptions en 2018-2019 (source : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance)
 - Nombre prévu d'inscriptions au cours des années suivantes, à partir des prévisions de croissance faible de Statistique Canada : prévisions de croissance faible de la croissance démographique selon l'âge au cours de la période de prévision.
 - Cela exclut la population de nouveaux immigrants prévue à partir de 2020-2021. On a supposé que la répartition selon l'âge (de 5 à 17 ans) serait la même chaque année pour les nouvelles cohortes d'immigrants tout au long de la période de prévision.
- Le modèle comprend une estimation de 700 élèves étrangers par an.

NOUVELLES CONVERSATIONS

2.0

Économie
Immigration
Communautés

La région de Saint John en 2040



CONSEIL
MULTICULTUREL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Canada

New Brunswick